



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°72/2024

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 10 décembre 2024

Séance du 19 décembre 2024

\*\*\*\*\*

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire

Mme Peggy FAGOUR, Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**  
**CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION**

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - Mme Marie-Annick APOCALE - Mme Kitty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - M. Michel DURANTY - M. Olivier BERISSON (arrivée à 18h45) - Mme Renée BERNADINE (Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :**

- M. Alexandre GERALD à Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND
- M. Christian MARTIAL à Mme Huguette DELEM
- M. Thierry DORVAN à M. Steve ALLONGOUT
- M. Guybert FIRMIN à Mme Peggy FAGOUR
- M. Boris VIGILANT à M. Fred Michel TIRAULT
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

**Étaient absents (es) :**

- Mme Linsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Peggy FAGOUR est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

Le Maire expose :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Néanmoins, il est de la compétence du Maire, en sa qualité d'autorité territoriale de procéder aux recrutements sur les emplois de la Collectivité.

Dans le cadre du développement des activités culturelles de la ville et afin de répondre aux besoins croissants de la collectivité, il est proposé de modifier le tableau des effectifs, par la création de deux postes d'adjoint d'animation pour la direction de la culture.

Ce service joue un rôle essentiel dans la promotion et l'organisation des activités culturelles de notre commune. L'augmentation de la demande pour des événements culturels diversifiés et de qualité, rend nécessaire le renforcement de l'équipe.

Ces adjoints d'animation, déjà en activité placés sur des contrats non permanents, auront pour mission de participer à la mise œuvre de la programmation d'animation culturelle de la ville et à la communication de proximité autour des actions du service pour favoriser la participation des habitants. Ils auront également pour mission d'accueillir et informer le public de l'espace numérique et d'accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne.

L'objectif est de renforcer l'équipe de la direction de la culture afin d'améliorer la qualité et la diversité des activités proposées, d'assurer une meilleure coordination et organisation des événements culturels, et d'encourager la participation active des habitants aux activités culturelles.

La création de ces postes permanents permettra de dynamiser l'offre culturelle, d'améliorer la satisfaction des habitants et de renforcer le rayonnement de la commune. Cela contribuera également à la valorisation du patrimoine culturel de la ville et à la promotion de la cohésion sociale.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

- **APPROUVE** la création des 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1er février 2025.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h12. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.



Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Saint-Esprit, le 19 décembre 2024

La secrétaire de séance,

Peggy FAGOUR

Le Maire,  
  
Fred Michel TIRAULT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le



Le Maire,  
  
Fred Michel TIRAULT